

LIVRE BLANC CITOYEN – SUE-FT / AMLA

Pour une Souveraineté Financière Européenne

Serveur Unique Européen pour les Flux Transfrontaliers (SUE-FT)

Proposition citoyenne pour une architecture indépendante de la LCB-FT européenne

Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme

À l'heure où les réseaux financiers mondiaux s'automatisent, l'Europe ne peut demeurer tributaire de technologies étrangères ni de la loyauté d'acteurs privés.

Face à l'intensification des flux transfrontaliers et à la dépendance accrue vis-à-vis d'infrastructures extra-européennes, il devient essentiel de refonder la confiance.

Le SUE-FT répond à cette urgence stratégique : bâtir un contrôle européen, neutre et fédérateur, garant de l'indépendance informationnelle.

« Parce que la confiance ne se délègue pas, elle se vérifie. »

— Sébastien Cardona, citoyen européen

« L'Europe doit bâtir une union de la confiance et de la transparence. »

— Ursula von der Leyen, Présidente de la Commission Européenne



Le « SUE-FT » : Financer la Souveraineté.

L'Europe perd 250 milliards Euro par an.

Ce projet en génère 5 à 7 Milliards de recettes annuelles.

Pour une Europe maîtresse de ses flux, de sa monnaie et de sa confiance.



Résumé exécutif – Livre Blanc Citoyen SUE-FT / AMLA

Pour une souveraineté financière et informationnelle européenne

L'Union européenne entre dans une nouvelle ère : celle où la transparence et la maîtrise de la donnée deviennent les fondements mêmes de la souveraineté.

Face à l'automatisation mondiale des flux financiers et à la dépendance croissante envers des infrastructures extra-européennes et **la perte de plus de 250 milliards d'euros par an**, l'Europe doit reprendre le contrôle de la circulation de sa propre monnaie.

Le Serveur Unique Européen pour les Flux Transfrontaliers (SUE-FT) incarne cette ambition. Conçu comme un **hub public de transparence financière**, il place sous supervision directe de l'AMLA l'analyse et la traçabilité souveraine de tous les flux transfrontaliers à risque.

Ce projet, porté à titre citoyen, vise à instaurer un contrôle européen neutre, équitable et indépendant, capable de détecter la fraude systémique **tout en garantissant l'arrêt du ciblage permanent des Citoyens, TPE, PME-PMI, Artisans et Professions Libérales, souvent condamnés pour des infractions mineures**. Il restaure ainsi la confiance dans la justice économique européenne. L'objectif n'est pas d'ajouter une couche de réglementation, mais de bâtir **une architecture de confiance partagée** — un pilier technique et moral de la souveraineté financière.

Une innovation structurante pour l'Union

Le SUE-FT fédère les infrastructures existantes (CARD03, TIPS, ISO 20022) et les relie à une **IA européenne souveraine**, conforme au *EU AI Act*, pour identifier en temps réel les schémas de fraude, d'évasion ou de blanchiment à grande échelle.

Il opère sous le contrôle de l'AMLA et en coordination avec la BCE, OLAF et les CRF nationales.

L'Europe disposerait ainsi, pour la première fois, d'un **système unifié de supervision des flux transfrontaliers**, capable d'agir de manière préventive et non plus réactive.

Un modèle économique européen, sans dette

Le SUE-FT introduit un mécanisme inédit de **création monétaire publique sans émission** : la *rente de circulation monétaire* est restituée à la collectivité.

À travers une combinaison de **redevance citoyenne symbolique (RES)**, de **micro-taxe sur flux transfrontaliers (MTF)** et de **licences de connexion des acteurs privés**, le dispositif génère entre **5 et 7 milliards d'euros par an** — ressources propres destinées à financer durablement la souveraineté numérique et la transparence de l'Union. Ainsi, la supervision financière cesse d'être une dépense pour devenir **une source de financement pérenne et équitable**, indépendante des budgets nationaux.

Horizon et portée stratégique

- **Phase pilote** : 2026 – 2028
- **Mise en service** : 2030
- **Autorité opératrice** : AMLA (sous mandat législatif européen)
- **Bénéfices attendus** : souveraineté, transparence, autonomie budgétaire et équité fiscale

Au-delà de la technique, le SUE-FT est une **vision politique concrète** :

celle d'une Europe capable de financer sa propre indépendance par la circulation de sa monnaie, et non par l'endettement.

C'est un acte fondateur de souveraineté, une réponse citoyenne à la fragmentation du contrôle, et un modèle mondial de transparence publique.

« L'Europe doit financer sa souveraineté non par l'impôt, mais par la transparence. »

— Sébastien Cardona

Résumé institutionnel – Proposition citoyenne au Parlement et à la Commission européenne

(Synthèse à destination des décideurs)

Objectif

- Le projet SUE-FT (Serveur Unique Européen pour les Flux Transfrontaliers) vise à créer un **hub de transparence financière européen**, garantissant la supervision directe, neutre et souveraine de tous les flux transfrontaliers à risque.
- **Centralisation de la détection LCB-FT (AMLA) pour cibler la grande fraude systémique et décharger les CRF nationales (ex. Tracfin)** des signalements abusifs contre les citoyens et les PME.

Équité Fiscale

- Rétablissement de la confiance citoyenne par l'arrêt du **ciblage permanent** des Citoyens, TPE, PME-PMI, Artisans, Professions Libérales ... **qui sont toujours condamnés pour des brouilles.**
-

Impact économique

+5 à +7 milliards d'euros/an

- Récupération publique de la **rente de circulation monétaire**
 - Financement autonome et durable de la souveraineté numérique et financière de l'Union
-

Horizon

Mise en service : 2030

Phase pilote (2026–2028) sous supervision de l'AMLA

Déploiement complet en coordination avec la BCE et les États membres

Bénéfices clés

Souveraineté – Transparence – Innovation

- Reprise du contrôle européen sur les flux transfrontaliers
 - Financement public non-dette et indépendant
 - Confiance numérique et intégrité de l'euro numérique
-

Sébastien Cardona

Citoyen européen – ancien chef d'entreprise - Porteur du projet SUE-FT / AMLA

Proposition transmise à :

Présidence de la République Française, Commission ECON, Sous-Commission FISC, et Commission européenne.

Table des Matières (sommaire)

Page	Titre Formel	Objectif Stratégique de la Section
2	Résumé Exécutif	NOTE FINANCIÈRE : Synthèse chiffrée de l'urgence (€250 Md de pertes) et de la solution (5-7 Md€ de recettes annuelles) (Destiné aux Cabinets et Analystes budgétaires).
3	Résumé Institutionnel	NOTE POLITIQUE : Cadrage du projet (SUE-FT) comme un impératif de souveraineté et d'autonomie budgétaire (Destiné aux Présidents de Commission/Hauts-Fonctionnaires).
5 à 6	1-Constata : l'Europe ne contrôle plus ses flux	LE PROBLÈME : Quantification de la crise : les pertes annuelles de l'Union dues à la fraude et à la dépendance.
7 à 8	2-Les Deux Failles Systémiques du Contrôle Européen	LES CAUSES : Identification des risques systémiques (CLOUD Act, fragmentation LCB-FT) et de l'érosion de souveraineté.
9 à 14	3-La solution technique le SUE-FT (Opérée par AMLA)	LE CONCEPT : Présentation de l'architecture neutre et souveraine de l'AMLA, garantissant l'intégrité des flux
15 à 18	4-Justification Économique, Humaine et Trajectoire de Déploiement	LA FAISABILITÉ : Les coûts d'implémentation (1,5-2 Md€), le ROI instantané et la gouvernance fédérale (Modèle Gaia-X).
19 à 26	5-Modèle de Financement et Création Monétaire Européenne via le SUE-FT	L'AUTONOMIE : Le nouveau modèle économique (RES + MTF) et la création de valeur publique sans dette.
27 à 30	6-Justification du Don de l'Expertise (Valorisation de 5-7 MILLIONS €)	LA LÉGITIMITÉ : Transparence sur la valorisation de l'expertise offerte à titre bénévole.
31 à 34	7-Vision Politique : L'Europe de la Transparence	LE RÔLE ÉTHIQUE : L'alignement du SUE-FT sur les valeurs de l'UE et son rôle comme pilier de l'Euro Numérique (CBDC).
35	Postface	L'IMPÉRATIF MORAL : Utilisation de l'expérience citoyenne pour démontrer l'asymétrie de la justice et positionner le SUE-FT comme le prolongement technique nécessaire pour rétablir l'équité devant la loi.
36 à 37	8-Conclusion : L'Impératif de Souveraineté	L'APPEL À L'ACTION : Synthèse finale pour le rétablissement de l'équilibre des pouvoirs et de la justice fiscale.
38	9-Présentation des Différentes Pistes de Logo SUE-FT	L'IDENTITÉ : Définition stratégique des pistes visuelles (EU, Flux, Intelligence) pour incarner la souveraineté.

1. CONSTAT : L'Europe Ne Contrôle Plus Ses Flux

L'évolution récente des technologies financières — paiements instantanés, réseaux DLT, crypto-actifs, plateformes globales — a entraîné une explosion de la vitesse et du volume des flux financiers.

Pourtant, le contrôle européen reste **fragmenté, dépendant et technologiquement inadapté**, reposant principalement sur :

- des systèmes nationaux hétérogènes,
- des infrastructures privées extra-européennes,
- des règles de déclaration volontaire (DS),
- des outils incapables de reconstruire une vision d'ensemble.

Cette fragmentation structurelle a un coût immense :

jusqu'à 250 milliards d'euros par an de pertes estimées pour l'Union, du fait des fraudes fiscales, du blanchiment et de l'évasion transfrontalière.

A. Une dépendance au « self-reporting » devenu inefficace

Le modèle actuel est bâti sur les Déclarations de Soupçon (DS) transmises par les banques, plateformes de paiement, acteurs crypto et assureurs.

Ce modèle présente deux problèmes majeurs :

1. **Il dépend de la bonne volonté des acteurs privés.**
2. **Il n'offre aucune vue globale au niveau européen.**

Les scandales **Cum-Ex**, **Cum-Cum**, **Danske Bank**, les **Carrousels de TVA** et les révélations des **Panama/Paradise Papers**, ainsi que les schémas de blanchiment via crypto-actifs (comme **Tornado** ou l'utilisation par le groupe **Lazarus**), ont démontré que ce système peut être contourné — voire manipulé — par ceux-là mêmes qui devraient signaler les flux suspects.

B. Une technologie à la traîne face à la complexité moderne

Les flux ne transitent plus uniquement par les banques traditionnelles. Ils empruntent :

- des réseaux DLT institutionnels (Ripple, Corda, Stellar),
- des plateformes de paiement globales (PayPal, Revolut, Stripe, Adyen...),
- des services non bancaires (Western Union, MoneyGram),
- les marchés boursiers transfrontaliers (ETF, dérivés, CCP),
- des plateformes crypto soumises ou non à MiCA,
- des canaux instantanés ISO 20022.

Aucun acteur national ne peut reconstituer l'ensemble.

Chaque canal ne détient qu'un morceau du puzzle.

Indicateur	Système Actuel (Fragmenté)	SUE-FT (Fédéré et Indépendant)
Faillle Morale & Systémique	Conflit d'intérêts des banques (Cum-Cum, Danske Bank).	Garantie Morale : Le contrôle est une fonction publique européenne (AMLA).
Faillle Technologique	Flux contournés par DLT (XRP, Corda) et fragmentation.	Neutralité Technologique : Surveillance systématique de tous les canaux.

Résultat :

l'Europe ne voit pas son propre système circulatoire financier.

C. Une incapacité structurelle à détecter les schémas transfrontaliers

Le cœur du problème n'est pas la fraude en elle-même, mais **sa fragmentation**.

Les schémas illicites modernes utilisent une technique simple mais imparable :

le morcellement (smurfing).

Quelques exemples :

- des dizaines de petits virements transfrontaliers successifs,
- des mouvements éclatés entre plusieurs PSP,
- des micro-transactions crypto,
- des arbitrages via ETF ou instruments dérivés,
- des montants fractionnés entre plusieurs pays en quelques secondes.

Aucun régulateur national ne peut suivre.

Et le système actuel — basé sur l'auto-signallement — ne voit pas les schémas globaux.

D. Le sens du constat : il manque une pièce dans l'architecture européenne

L'Europe dispose déjà :

- de règles fortes (AMLD, MiCA, TFR),
- d'une autorité dédiée (AMLA),
- de standards technologiques (ISO 20022),
- d'infrastructures historiques (TARGET, TIPS).

Mais il manque **l'infrastructure centrale** qui ferait le lien entre tous ces éléments :

Un outil public européen capable d'agréger, d'analyser et de relier en temps réel l'ensemble des flux transfrontaliers, quelle que soit leur technologie d'origine.

- ▶ Ce n'est pas un débat de souveraineté (chapitre 2).
- ▶ Ce n'est pas encore un débat technique (chapitre 3).

C'est un **constat brut**, factuel et imparable : **L'Union européenne ne dispose aujourd'hui d'aucune vue complète sur les flux qui la traversent.**

Et c'est ce vide architectural qui rend possible :

- la fraude systémique,
- la fragmentation,
- l'exploitation des failles technologiques,
- la dépendance envers les acteurs privés,
- et la perte massive de ressources publiques.

E. Conclusion : Un déficit de contrôle, pas de souveraineté

Le SUE-FT met fin à l'ère où la détection systémique était **laissée au secteur privé**. Il garantit que l'Union Européenne est désormais maîtresse de ses flux et de sa monnaie, transformant la transparence en **une source de revenus et de souveraineté**.

*Face à l'urgence de cette réalité, l'Union ne peut plus se contenter d'actions isolées. L'ampleur du désordre financier transfrontalier n'est pas due à une mauvaise volonté, mais à deux **failles systémiques** et structurelles profondément ancrées dans l'architecture même de la supervision européenne.*

2. Les Deux Failles Systémiques du Contrôle Européen

Après avoir identifié dans le chapitre précédent la double dépendance structurelle — technologique et opérationnelle — qui fragilise la souveraineté européenne, il est essentiel de comprendre pourquoi les outils actuels échouent à détecter les flux frauduleux à grande échelle.

L'Union européenne ne souffre pas d'un manque de règles, ni même d'un manque d'acteurs engagés : elle souffre de **deux failles systémiques**, dont la combinaison rend impossible tout contrôle efficace des flux transfrontaliers.

Ces deux failles sont :

- **La faille morale** (ou conflit d'intérêts institutionnel).
- **La faille technologique** (ou fragmentation opérationnelle).

Ensemble, elles forment la raison structurelle de l'érosion budgétaire de **250 milliards d'euros par an** et de la perte de souveraineté informationnelle.

A. La Faille Morale : Le Conflit d'Intérêts Structurel du *Self-Reporting*

Le système actuel repose sur un principe paradoxal : les entités les plus exposées au risque sont celles qui doivent auto-déclarer leurs propres suspicions. Ce modèle — dit *self-reporting* — crée trois contradictions majeures :

1. **Les banques sont juges et parties** Les scandales *Cum-Cum*, *Cum-Ex*, Danske Bank ou Wirecard ont démontré que certaines institutions financières :
 - détiennent l'information ;
 - contrôlent l'accès à cette information ;
 - déclarent (ou non) cette information à l'autorité publique ;
 - décident des alertes qu'elles remontent ou qu'elles ne remontent pas. **Aucune supervision ne peut être indépendante si elle dépend du bon vouloir des entités supervisées.**
2. **L'incitation économique pousse à l'opacité** Les banques n'ont aucun intérêt économique à révéler des schémas complexes que leurs propres services n'ont ni vocation ni mandat à poursuivre. Leur priorité est de préserver leurs clients à haute valeur et d'éviter les contraintes réglementaires.
3. **L'État contrôle ce qu'on lui donne — jamais ce qu'il devrait voir** L'autorité publique ne reçoit qu'une fraction des anomalies réelles. Elle dépend de la qualité du filtrage interne des banques et de leurs biais commerciaux. Le résultat est structurel : **la surveillance publique est réactive, partielle et toujours en retard d'un coup.**

« Une puissance publique qui dépend des suspects pour obtenir les preuves ne peut que perdre. »

— Sébastien Cardona

B. La Faille Technologique : Le Contrôle Incapable de Voir les Flux

Même avec la meilleure volonté du monde, le contrôle européen ne peut pas détecter ce qu'il ne voit pas. La fragmentation technologique empêche la vue transfrontalière, indispensable à la détection des schémas complexes.

1. **27 systèmes nationaux, 0 interopérabilité réelle** Chaque État membre :
 - utilise son propre modèle de *reporting* ;
 - applique ses propres seuils ;
 - transmet selon ses propres formats ;
 - collecte des métadonnées hétérogènes.

Résultat : **aucune vue consolidée, aucune cohérence temporelle, aucune capacité d'analyse systémique.**

L'absence d'**INTEROPÉRABILITÉ** est la barrière technique qui rend le contrôle transfrontalier inopérant.

2. **Les flux institutionnels modernes contournent les radars** Les flux transfrontaliers utilisent aujourd’hui des réseaux DLT interopérables (XRP, Corda, Stellar), des systèmes de compensation internes, ou des opérations en millisecondes. Ces flux opèrent souvent dans des nœuds propriétaires, invisibles pour les CRF. Le problème n’est pas la fraude : **c’est la vitesse, l’opacité et l’échelle des mouvements de capitaux.**
3. **L’analyse manuelle ne peut plus suivre** Les CRF reçoivent trop d’alertes inutiles et trop peu d’alertes pertinentes. Elles sont noyées par le bruit, mais aveugles aux signaux permettant de reconstruire une chaîne de transactions transfrontalière.

« Tant que l’Europe ne verra pas la chaîne complète d’un flux, elle ne saura jamais qui doit être contrôlé. »

— Sébastien Cardona

Indicateur	Système Actuel (Fragmenté)	SUE-FT (Fédéré et Indépendant)
Faillle Morale	Conflit d’intérêts bancaire, auto-déclaration biaisée	Contrôle public indépendant (AMLA)
Faillle Technologique	Absence d’interopérabilité, zones d’ombre DLT	Vue unifiée, neutralité technologique
Vue transfrontalière	Impossible	Automatique et systémique
Analyse	Réactive, partielle, tardive	Proactive, consolidée, algorithmique
Acteur responsable	Banque privée	Autorité publique européenne
Intérêt prioritaire	Commercial	Intérêt général

D. Le Maillon Manquant : Un Contrôle Centralisé, Indépendant et Neutre

L’Europe a les règles et les institutions, mais **elle n’a pas l’infrastructure permettant de superviser la monnaie à l’échelle où elle circule réellement.**

Le **SUE-FT** comble exactement ce vide structurel :

- Il ne remplace rien
- Il voit ce que personne ne peut voir
- Il fédère tout
- Il détecte ce que personne ne peut détecter

Conclusion du Chapitre

Les deux failles systémiques — morale et technologique — expliquent l’écart entre les ambitions européennes et la réalité du contrôle.

Le SUE-FT est la seule réponse cohérente : → il élimine le conflit d’intérêts ; → supprime la fragmentation en instaurant l’**interopérabilité** ; → reconstruit la vue transfrontalière ; → et restitue à l’Europe la souveraineté sur ses flux.

Cette nécessité ouvre logiquement la voie au chapitre suivant : Le SUE-FT, première infrastructure publique européenne capable d’exercer cette souveraineté en garantissant l’interopérabilité.

L’inefficacité du système actuel n’est donc pas une fatalité, mais la conséquence directe de ces deux failles structurelles. Pour y remédier, l’Union doit rompre avec le modèle de la délégation privée et établir un contrôle souverain. Le Chapitre 3 détaille l’architecture du SUE-FT : la solution technique, juridique et fédérale unique qui permet de corriger simultanément la Faillle Morale et la Faillle Informationnelle

3. La Solution Technique : Le SUE-FT, Moteur d'Interopérabilité Souveraine (Opéré par l'AMLA)

A. Ancrage Réglementaire

Le SUE-FT s'inscrit pleinement dans les objectifs du **Digital Finance Package (2020)** et du **EU AML Package (2021)**, en prolongeant l'ambition d'une supervision intégrée sous l'égide de l'AMLA.

Il s'appuie notamment sur :

- **Le Règlement (UE) 2024/1620**, instituant l'Autorité européenne de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (AMLA), entré en vigueur **en juillet 2024** ;
- **La Stratégie européenne pour les données (2020)**, qui consacre le principe de partage sécurisé des données à finalité publique ;
- Et **le Cadre de gouvernance des services financiers numériques du Digital Finance Package**, favorisant l'interopérabilité et la confiance dans les échanges transfrontaliers.

B. Principe de Continuité Institutionnelle

« Le SUE-FT s'appuie sur les infrastructures existantes — CARDO3, TIPS et la norme ISO 20022 pour assurer une intégration fluide, sécurisée et conforme aux standards européens. »

Pour garantir l'indépendance de la détection, il est impératif **qu'une nouvelle législation européenne établisse une obligation de passage** par le SUE-FT.

Cette obligation s'appliquerait :

- **À toutes les entités assujetties européennes, incluant :**
 - les établissements de crédit,
 - les prestataires de services de paiement (PayPal, Revolut, Stripe, Adyen, Worldline, Simplex, etc.),
 - les compagnies d'assurance,
 - les plateformes et prestataires de services sur crypto-actifs (MiCA),
 - ainsi que tout acteur financier déjà soumis au cadre LCB-FT européen.
- **À toute entreprise étrangère opérant des flux transfrontaliers avec l'Union, notamment :**
 - les réseaux de règlement et de règlement-livraison fondés sur des technologies DLT (Ripple, Corda, Stellar),
 - les infrastructures de compensation et de règlement-livraison (Euroclear, Clearstream, LCH),
 - les infrastructures de marché, régulées ou non (Euronext, MTF/OTF, bourses opérant des instruments non régulés, plateformes de dérivés).

L'AMLA deviendrait l'autorité chargée **d'autoriser, de référencer et de superviser** toutes les entités opérant des flux transfrontaliers avec l'Union.

L'ensemble des informations serait transmis **dans un format standardisé, enrichi et interopérable (ISO 20022)**, permettant une **analyse sémantique précise** par le moteur d'Intelligence Artificielle du SUE-FT, tout en assurant **une conformité totale au RGPD** grâce à la pseudonymisation systématique.

Objectif

- Garantir :
- la **neutralité technologique**,
 - l'**interopérabilité réglementaire**,
 - la **traçabilité souveraine et exhaustive** des flux transfrontaliers,
 - la protection stricte des données personnelles,
 - et la cohérence avec le futur cadre de gouvernance des données de l'Union.

Ainsi, **le SUE-FT ne remplace aucune infrastructure de marché** :
il **complète** leur rôle en apportant la brique qui manque aujourd'hui —
► une **supervision publique indépendante, souveraine et non concurrentielle**,
centrée sur l'intégrité des flux et **non sur leur exécution commerciale**.

C. SUE-FT vs. Infrastructures existantes

Le Paradoxe de la Centralisation et la Leçon de l'IA.

Malgré l'existence d'opérateurs de marché centralisés comme Euronext – qui gèrent une partie des transactions financières européennes – l'Union souffre toujours d'un déficit de souveraineté.
Ces infrastructures sont, par nature, des plateformes d'exécution commerciale, optimisées pour la vitesse et la liquidité.

Leur mandat est commercial, non régalien ; **or seule une infrastructure publique peut exercer le contrôle souverain indispensable à la puissance publique**.
Le SUE-FT ne remplace donc pas ces acteurs : il ajoute la couche manquante, celle du **contrôle indépendant, neutre et public**.

Différence de nature, différence de finalité :

Caractéristique	Euronext (Plateforme d'Exécution)	SUE-FT (Plateforme de Contrôle Souverain)
Périmètre des Flux	Segmenté : Uniquement les instruments financiers de la Bourse.	Global : Tous les flux transfrontaliers assujettis (Bancaires, Boursiers, Crypto-actifs, etc.).
Objectif Principal	Commercial : Assurer l'échange (Vitesse et Liquidité).	Public : Assurer le Contrôle (Transparence et Souveraineté).
Nature de l'acteur	Opérateur de Marché (Privé, côté en Bourse).	Autorité de Contrôle (Public, sous l'égide de l'AMLA).
Rôle sur le paiement	Non applicable.	Collecte des Métadonnées pour l'analyse, sans intervention sur l'exécution du paiement.

Cette divergence structurelle devient critique dans un contexte où les technologies privées évoluent à une vitesse instable.
Comme l'a rappelé Arvind Krishna (CEO d'IBM), la course actuelle à l'IA repose sur un modèle économique **non viable**, fondé sur des coûts colossaux, une obsolescence accélérée et une dépendance au capital privé.

La sécurité financière européenne ne peut dépendre d'un modèle technologique soumis aux bulles spéculatives.

Le SUE-FT, lui, n'est pas un projet d'IA spéculative :

c'est un **hub souverain de données**, dont l'outil d'analyse est stable, durable et intégré à la mission de l'AMLA.

Face à l'obsolescence éclair des modèles privés, son architecture garantit que la souveraineté européenne repose sur :

- **l'intégrité des données,**
- **la résilience du contrôle,**
- **et l'expertise humaine européenne.**

Illustration concrète : l'obligation de transmission

Même un acteur aussi central qu'Euronext – pilier de la finance européenne – serait soumis à l'obligation réglementaire de transmettre ses métadonnées transfrontalières au SUE-FT pour supervision.

C'est une normalisation, non une sanction : le marché reste libre, mais la transparence devient la règle.

Conclusion

Là où Euronext est optimisé pour la vitesse du marché, le SUE-FT est optimisé pour l'intégrité de la monnaie.

Il ne remplace pas le privé : **il restaure le chaînon régalien manquant.**

Il garantit à l'autorité publique une vérification indépendante, **aujourd'hui impossible.**

C'est cette carence stratégique que le SUE-FT corrige.

D. Une Première Mondiale : L'Indépendance souveraine du Contrôle

Le SUE-FT n'est pas une simple mise à niveau technique ; il incarne un changement de paradigme fondamental dans la gouvernance financière. Il transfère la fonction essentielle de **détection proactive des schémas de fraude systémique** du secteur privé (soumis à un conflit d'intérêts structurel) vers l'AMLA, une autorité publique européenne dont le seul mandat est **l'intérêt général**.

C'est la première fois qu'une **autorité européenne obtient** :

1. **Un Accès Direct et Universel aux Métadonnées** : Cet accès concerne l'intégralité des flux transfrontaliers assujettis (y compris les réseaux DLT/Crypto, les ETF et les plateformes de paiement mentionnées précédemment), pour une analyse centralisée, en temps réel.
2. **La Rupture du Conflit d'Intérêts** : Le système actuel repose sur les **Déclarations de Soupçon (DS)** émises par les entités privées. Ces acteurs sont intrinsèquement limités par leur modèle économique : leur priorité est la liquidité et la fidélisation des clients, non l'audit proactif. En confiant la détection systémique à un acteur neutre (l'AMLA), l'Europe élimine ce biais structurel.

La Puissance de la Vue Globale : Détecter le Smurfing

Cette vue globale est seule capable de résoudre le problème fondamental de la LCB-FT en Europe : la **fragmentation des données**.

Aujourd'hui, les transferts illicites ne sont pas nécessairement gigantesques ; ils sont **émiétés** pour passer sous les radars. Ce phénomène, connu sous le nom de « **smurfing** » (ou structuration), consiste à morceler une grosse somme d'argent illicite en d'innombrables petits montants envoyés via une multitude de canaux :

- De petits virements bancaires transfrontaliers successifs.
- Des transactions via des opérateurs non-bancaires (type Western Union).
- Des transactions en crypto-actifs sur différentes plateformes.

Chacune de ces opérations, prise isolément, échappe aux contrôles nationaux fragmentés.

Le Moteur d'IA du SUE-FT (respectant les principes du EU AI Act) est conçu pour :

- **Relier ces points** : Grâce à l'accès universel et standardisé aux métadonnées, l'IA est capable de reconstituer, par-delà les frontières et les opérateurs, le schéma global de l'argent sale.
 - **Atténuer les biais** : Contrairement aux systèmes privés qui pourraient privilégier certains clients ou marchés, l'IA de l'AMLA applique une notation de risque neutre sur l'ensemble des flux européens.
- L'Europe serait donc à la **pointe de l'innovation architecturale** des réseaux financiers. Le SUE-FT fait entrer l'Union dans une nouvelle ère : celle d'un contrôle financier **souverain, universel et transparent**, garant de l'intégrité de notre monnaie et de la confiance citoyenne.

E. Interopérabilité et Synergie : Références Technologiques et Produits Existant

Intégration des ETF dans le tableau des références technologiques, car ils représentent des flux financiers que le SUE-FT doit impérativement intercepter :

Référence	Portée	Enseignement pour le SUE-FT
TIPS / BCE	Infrastructure européenne de paiements instantanés.	Modèle de Sécurité : Modèle d'hébergement central européen sécurisé.
ISO 20022	Standard mondial de messagerie bancaire enrichie.	Source de Données : Structure de données idéale pour la collecte des métadonnées pseudonymisées.
Réseaux Crypto/Globaux (Ex: XRP/Ripple)	Réseaux rapides adoptés par les institutions, mais non pilotés par l'Eurosystème.	Urgence de la Couverture : L'obligation de signalement du SUE-FT doit être universelle.
ETF et Produits Dérivés	Instruments financiers transfrontaliers permettant des arbitrages complexes et une mobilité rapide du capital.	Neutralité de la Surveillance : Le SUE-FT doit être capable de tracer les métadonnées des transactions sur ETF à travers les bourses européennes pour détecter la fraude fiscale transfrontalière (ex. : Arbitrage de dividendes).



F. Le Fonctionnement Détaillé du SUE-FT : Le Hub de Transparence

1. **Collecte Neutre de Métadonnées** : Tout Opérateur transmet les métadonnées à l'AMLA.
2. **Pseudonymisation et Stockage** : L'AMLA procède à la pseudonymisation (Conformité RGPD).
3. **Moteur de Détection (IA/ML)** : L'IA du SUE-FT respecterait le cadre du **EU AI Act**, garantissant la **transparence algorithmique**, la traçabilité des modèles, et l'absence de biais discriminatoires dans la notation des flux. L'Intelligence Artificielle de l'AMLA détecte les *patterns* de fraude et attribue un score de risque.
4. **Alerte Qualifiée AMLA** : L'AMLA émet une Alerte Qualifiée à la CRF nationale concernée.
5. **Levée de Pseudonymat** : La CRF nationale demande l'accès aux données d'identification aux entités privées, **uniquement sous contrôle judiciaire**.

G. Ancrage Institutionnel et Coopération



- **BCE / Eurosystem** : Le SUE-FT garantit une **coordination opérationnelle formelle** entre l'AMLA et la BCE (via le Mécanisme de Surveillance Unique - MSU) pour renforcer la stabilité financière et éviter les chevauchements de surveillance.
- **OLAF** : Le SUE-FT permettra le **partage des alertes qualifiées** avec l'Office européen de lutte anti-fraude (OLAF) lorsque la fraude détectée est susceptible d'affecter le budget de l'Union.

H. Architecture Physique et Responsabilité Environnementale

Le SUE-FT incarne une souveraineté numérique **écologique, sécurisée et distribuée**, en intégrant dès sa conception les exigences du **Pacte Vert européen**.

Son modèle repose sur un déploiement hybride et souverain, conciliant performance opérationnelle, neutralité carbone et autonomie technologique.

1. Le Cerveau Opérationnel — Sécurité et Gouvernance

Le siège central, ou « Hub décisionnel », **sera établi à Francfort (Allemagne)**, en colocalisation avec l'**AMLA** et à proximité directe de la **BCE**.

Ce site stratégique concentrera les fonctions de pilotage, de supervision et de cybersécurité. Il constituera le **noyau de confiance du SUE-FT**, garantissant une gouvernance transparente et une coordination directe entre les autorités européennes.

L'infrastructure sera certifiée **EU SecNumCloud / ENISA**, conforme aux plus hauts standards de sécurité institutionnelle.

2. Le Corps de Calcul — Écologie et Résilience

Les centres de données (Data Centers) et capacités de calcul intensif seront répartis dans plusieurs régions **d'Europe du Nord** — notamment en **Finlande et en Suède** — afin d'exploiter le **froid naturel pour le refroidissement**.

Cette approche permet de réduire la consommation énergétique de plus de **40 %** par rapport à un modèle classique, tout en garantissant la **redondance géographique et la continuité de service**.

L'alimentation reposera prioritairement sur **des énergies renouvelables locales** (hydroélectrique, éolienne, biomasse).

Chaque site fera l'objet **d'un bilan carbone certifié**, intégré au reporting annuel de l'AMLA et au suivi **du Green Deal européen**.

3. Une Autonomie Technologique et Environnementale Complète

En s'appuyant sur des infrastructures entièrement européennes, le SUE-FT élimine toute dépendance vis-à-vis **des clouds extra-européens** (US ou asiatiques).

Cette indépendance énergétique et technologique fait du SUE-FT un **modèle d'infrastructure verte stratégique**, conjuguant :



- **Souveraineté numérique** : architecture 100 % européenne, hébergée sur sol européen.
- **Responsabilité climatique** : infrastructure à faible empreinte carbone et en équilibre énergétique.
- **Efficacité durable** : conversion du contrôle financier en ressource écologique et économique.

Le SUE-FT démontre qu'une Europe souveraine peut aussi être une Europe durable.

« La transparence n'est pas seulement un principe financier, c'est une énergie renouvelable pour la démocratie. »

— Sébastien Cardona

*L'architecture du SUE-FT ayant démontré sa **faisabilité technique** et sa conformité institutionnelle, il convient à présent d'évaluer son **impact économique, politique et sécuritaire** global, et d'établir le plan de financement nécessaire à son déploiement souverain.*

4. Justification Économique, Humaine et Trajectoire de Déploiement

Le SUE-FT n'est pas un coût pour l'Union, mais un **investissement stratégique** dont la rentabilité est assurée par l'ampleur des pertes qu'il est conçu pour prévenir. Ce chapitre démontre la viabilité budgétaire et la feuille de route pour un déploiement souverain en quatre ans.

A. Le Coût d'Investissement contre l'Échelle des Pertes

- **Pertes Annuelles : Plus de 250 milliards d'euros** (évasion fiscale des entreprises et fraude TVA - Réf. Commission Européenne / Parlement Européen). Les travaux de la Commission (Rapport VAT Gap, données 2022) confirment l'ampleur du problème.
- **ROI : L'investissement total (1,45 – 1,85 Md€) est récupéré dès la première année d'opération.**

B. Coûts de la Phase Préparatoire (Preuve de Concept - POC)

Avant la construction physique, une **Phase Préparatoire de 18 à 24 mois** est indispensable pour garantir la faisabilité technique et légale du projet.

Catégorie de Coût	Estimation Coût (sur 2 ans)	Personnel (E.T.P.)	Justification et Objectif
Total Phase Préparatoire	100 M€ – 150 M€	60 – 95	Validation de la faisabilité avant l'engagement du financement principal.
Ressources Humaines (Noyau)	60 M€ – 95 M€	60 – 95	Recrutement d'une Task Force de haut niveau (Juridique/RGPD, Architectes de Systèmes, Data Scientists) pour la conception et la modélisation. Coût incluant les prestations de conseil externes.
Études, Tests et Validation de Concept	40 M€ – 55 M€	N/A	Location de ressources de test, audits de sécurité externes (ENISA), et validation de la méthode de pseudonymisation avec les autorités (EDPS).



C. Coûts Opérationnels et Ventilation du Personnel (Après Construction)

L'exploitation stable du SUE-FT nécessite un personnel hautement spécialisé, mutualisé au niveau européen :

Catégorie de Coût	Détail du Poste	Coût Annuel Estimatif (M€)	Nombre de Personnes (E.T.P. Annuel)
I. Humain (Personnel Spécialisé)	TOTAL Catégorie I	60 – 100	250 – 400
	<i>Dont : Data Scientists / Analytiques IA</i>	25 – 40	80 – 130
	<i>Dont : Contrôle Serveur / Cybersécurité</i>	10 – 15	40 – 60
	Dont : Personnel de Support/Management	(25 – 45)	(130 – 210)
	<i>Sous-détail estimé : Management & Pilotage</i>	≈ 7 – 17	20 – 50
	<i>Sous-détail estimé : Support Opérationnel IT</i>	≈ 12 – 23	65 – 125
	<i>Sous-détail estimé : Fonctions Transverses/Admin.</i>	≈ 6 – 9	25 – 65
II. Matériel / Infrastructure (OPEX)	Matériel, licences, énergie, cloud, etc.	70 – 100	N/A
III. Immobilier / Logistique	Location, maintenance des locaux, services généraux.	5 – 15	N/A
Total Annuel Estimé	(I. + II. + III.)	180 – 265	≈ 320 (Médiane Personnel)

Note sur le Personnel :

La catégorie I (60 M€ – 100 M€ / 250 – 400 E.T.P.) inclut, en plus des spécialistes en Data Science et Cybersécurité détaillés, une allocation budgétaire de 25 M€ – 45 M€ pour 130 à 210 E.T.P. couvrant **les fonctions de Support Opérationnel (Ingénieurs DevOps, Administrateurs Systèmes, Techniciens N2/N3) et le Management du programme (Chefs de Projet, Architectes Fonctionnels et Fonctions Transverses/Administratives).**

D. Modèle de Gouvernance : La Co-construction Fédérale

La gouvernance du SUE-FT repose sur un modèle **fédéré et collaboratif**, inspiré d'**EBSI** et de **Gaia-X**, afin d'assurer à la fois la cohésion politique, la souveraineté technique et la mutualisation des expertises entre États membres. Ce modèle de co-construction garantit la légitimité politique et la coopération interétatique.

1. Gouvernance Éthique et Institutionnelle

L'intégration de l'Intelligence Artificielle (IA) sera régie par les principes de la **transparence** et de l'équité, assurant une conformité stricte avec le futur cadre européen de l'**AI Act** et des droits fondamentaux (principe de non-discrimination des algorithmes).

Le pilotage stratégique sera assuré par un **Comité de Supervision** comprenant, outre l'AMLA, des représentants de la **Commission Européenne** (DG FISMA, DG CONNECT), du **Contrôleur Européen de la Protection des Données (CEPD/EDPS)**, et des autorités nationales compétentes (ANPCES, ANCS), afin d'assurer l'équilibre entre la sécurité économique et la protection des libertés individuelles.

2. Partenariats Stratégiques pour la Souveraineté

Le SUE-FT s'appuiera sur des partenariats technique exclusivement européens (incluant, par exemple, **Atos, Sopra Steria, Deutsche Telekom, Orange Cyberdefense, etc...**) afin de garantir la souveraineté du développement et la mutualisation des compétences critiques en matière de Cloud Souverain et de Cybersécurité.

Domaine Technique	Module de Développement SUE-FT	Pays/Institutions Chef de File (Exemples)	Objectif Stratégique (Avantage pour la Cohésion)
I. Intelligence Artificielle (IA) / ML	Moteur d'Analyse des Risques (Scoring)	France, Finlande, Estonie	Mutualisation des Talents : Création d'une IA de référence européenne unique.
II. DLT / Blockchain	Module de Connectivité DLT	Lituanie, Luxembourg	Souveraineté des Canaux : Reprendre le contrôle sur les flux rapides.
III. Cloud & Cybersécurité	Infrastructure & Datacenter Souverain	Allemagne, France, Espagne	Sécurité et Confiance : Garantie que les métadonnées sont traitées sous juridiction européenne.
IV. Coopération Internationale	Module d'Interfaçage des Sanctions (OFAC, ONU)	Pays-Bas, Irlande, Italie	Coordination Géopolitique : Assurer l'application universelle et en temps réel des sanctions internationales.

E. Trajectoire de Déploiement : Horizon 4 Ans

<u>Jalon Clé</u>	<u>Durée Estimée</u>	<u>Objectif Principal</u>	<u>Modèle de Financement</u>
<u>Phase 1 : Préparatoire (POC)</u>	<u>18–24 mois</u>	Validation juridique, recrutement du noyau RH, audit de pseudonymisation (EDPS).	Budget existant de l'AMLA + Subventions ciblées (Digital Europe).
<u>Phase 2 : Construction (MVP)</u>	<u>18–24 mois</u>	Développement de l'infrastructure Souveraine (Cloud/Datacenter) et du Moteur d'Analyse des Risques (IA).	Financement principal (1,45 – 1,85 Md€) issu du budget européen + Co-financement public/privé partiel (redevances à terme).
<u>Phase 3 : Phase Pilote Régionale</u>	<u>12 mois</u>	Déploiement dans les pays à fort flux (France, Allemagne, Luxembourg) pour tester la scalabilité et l'interopérabilité.	Recettes initiales issues du contrôle (récupération de pertes fiscales).
<u>Phase 4 : Pleine Opérationnalité</u>	<u>À partir de l'Année 5</u>	Extension à l'ensemble des États membres et des entités assujetties.	Autofinancement complet via la récupération des recettes fiscales et la dissuasion de la fraude.

Synthèse Financière : Vers l'Autofinancement Souverain

La trajectoire du SUE-FT est un modèle de prudence budgétaire et de viabilité à long terme.

Le projet est spécifiquement conçu pour basculer rapidement d'un investissement public initial à un modèle de croissance autofinancé. La récupération immédiate et massive des recettes fiscales perdues (**estimées à plus de 250 milliards d'euros par an**) confirme le Retour sur Investissement (ROI) exceptionnel du projet dès la première année d'opération.

Cet impact sécurise l'engagement budgétaire à long terme pour l'Union.

Modalités de Financement et Trajectoire

- Phase Pilote et Préparatoire (100–150 M€ sur 2 ans) : Cette enveloppe sert à dé-risquer le projet par des tests ciblés sur les pays à fort flux (France, Allemagne, Luxembourg), permettant la validation des modèles de pseudonymisation et des maquettes techniques.
- Modèle Économique à Terme : Le financement repose sur un co-financement public-privé partiel. La phase opérationnelle sera assurée par les redevances de l'AMLA et par une participation ciblée et progressive des entités assujetties (banques, PSPs, etc.), garantissant la pérennité du service sans dépendance exclusive aux budgets nationaux.

*Le Chapitre 4 a établi l'exceptionnel Retour sur Investissement (ROI) du SUE-FT et la trajectoire de déploiement qui mène à l'autofinancement. Pour concrétiser cette ambition, le Chapitre 5 expose le **modèle économique inédit** du projet : les trois piliers de financement qui permettent de transformer la circulation monétaire en source de souveraineté, sans dette ni charge nouvelle pour le citoyen.*



5. Modèle de Financement et Création Monétaire Européenne via le SUE-FT

Le modèle économique du SUE-FT repose sur un principe simple mais structurant : **transformer le mouvement des capitaux européens en source de souveraineté**, en remplaçant la rente privée de circulation par une rente publique de confiance.

Ce modèle ne crée **aucune charge nouvelle** pour le citoyen ni pour l'économie réelle.
Il capte seulement une **infime fraction** de la valeur colossale qui circule aujourd'hui dans l'opacité.

L'ampleur du déséquilibre est spectaculaire :

le seul marché du Forex représente **7 500 milliards de dollars de transactions par jour**, utilisant les mêmes infrastructures transfrontalières que le SUE-FT doit sécuriser.

Deux anomalies apparaissent :

1. **Les acteurs financiers utilisent plus de 95 % des flux**, sans contribuer à la sécurité systémique que ces flux exigent.
2. **Le citoyen**, lui, paie déjà :
frais de transaction, fiscalité numérique, contrôles algorithmiques...
alors que les flux massifs de la finance échappent au contrôle public quotidien.

*« Ce qui est complexe dans la finance, c'est seulement la captation des flux.
Sinon, c'est beaucoup plus simple qu'une belote. »*

— Sébastien Cardona

C'est sur cette assiette — plusieurs milliers de milliards circulant librement — que la **Micro-Redevance Transfrontalière (MTF)** trouve sa légitimité.

Le SUE-FT n'est donc pas seulement un outil de transparence :

il devient un levier inédit de création monétaire publique, sans dette et sans inflation, au service du financement structurel de l'Union européenne.

A. Le Principe de la Récupération Monétaire Sans Dette

Le SUE-FT instaure une forme de **création monétaire publique indirecte**, fondée non sur l'émission mais sur la récupération :

chaque transaction transfrontalière devient une unité de valeur collective, réinjectée dans la souveraineté économique européenne.

Aujourd'hui, chaque mouvement de capitaux génère une rente privée :

frais de règlement, intérêts interbancaires différés, arbitrages, valorisation des données.

Le SUE-FT propose de remettre cette rente dans le domaine public.

« L'Europe doit récupérer la rente de circulation de sa propre monnaie. »

— Sébastien Cardona

Ainsi, la supervision n'est plus un coût :

elle devient une ressource structurelle, proportionnelle à l'activité financière réelle, sans endettement et sans impact sur le pouvoir d'achat.

Aucun projet européen actuel n'offre un ROI macro-économique comparable, toutes politiques publiques confondues.

B. Les Trois Piliers du Modèle Économique

Le financement du SUE-FT repose sur trois sources de recettes distinctes et complémentaires, assurant son indépendance et sa stabilité :

- **Redevance Européenne de Supervision (RES)** : Contribution citoyenne symbolique, essentielle pour l'indépendance politique de l'AMLA.
- **Micro-Redevance Transfrontalière (MTF)** : Contribution des flux de gros, ciblant l'assiette du marché financier.
- **Licences et Interconnexions** : Frais d'accès au hub SUE-FT payés par les institutions et plateformes bénéficiant de l'infrastructure de conformité.

(Voir tableau paragraphe D)

Parmi eux, la Micro-Redevance Transfrontalière (MTF) est souvent confondue avec la Taxe Tobin, alors que leur logique est opposée

Pourquoi la MTF n'a rien à voir avec la Taxe Tobin

On confond souvent les deux, mais leur logique est opposée.

1. Taxe Tobin / TTF :

- vise à freiner la spéculation
- abonde le budget général
- s'applique largement à l'économie réelle

2. MTF – Micro-Redevance Transfrontalière :

- **ne punit rien**
- ne cible **que les flux systémiques transfrontaliers**
- finance exclusivement **la supervision publique**
- applique un principe de proportionnalité absolue

Elle repose sur une intuition simple, **jamais formulée jusqu'ici à Bruxelles** :

Aujourd'hui, les citoyens paient.

Les argentiers, eux, circulent gratuitement sur une infrastructure de surveillance qu'ils rendent indispensable.

La MTF corrige cette anomalie :

ceux qui bénéficient de la masse des flux contribuent à la sécurité du système.

- ▶ Ni taxe.
- ▶ Ni sanction.
- ▶ Juste **un rééquilibrage légitime**, indispensable à la souveraineté.

C. Le Double Périmètre : Flux Systémiques Ciblés et Transactions Citoyennes Exclue

La MTF est strictement limitée aux **règlements interinstitutionnels transfrontaliers** :

- arbitrages complexes (ETF, produits dérivés)
- règlements interbancaires à haut volume
- transactions DLT / crypto à échelle systémique
- transferts de capitaux de gros

À l'inverse, sont **explicitement exclus** :

- paiements de détail
- virements SEPA courants
- paiements par carte
- flux DSP2 / TIPS
- toutes les transactions à usage citoyen ou PME

Cette architecture garantit :

- proportionnalité RGPD
- absence de saturation du hub
- neutralité économique pour les ménages et les entreprises
- ciblage exclusif des flux qui nécessitent un contrôle systémique

En résumé :

le SUE-FT est l'autoroute souveraine des flux financiers.

La MTF est son péage infinitésimal — payé uniquement par ceux dont les volumes exigent une infrastructure publique de supervision.

Le contrôle des flux n'est plus une dépense.

C'est une ressource.

« L'autoroute des flux ne peut pas rester gratuite quand le peuple en finance déjà les accidents. »

— Sébastien Cardona

D. Précision Technique du Périmètre

L'application de la MTF est strictement limitée aux **règlements interinstitutionnels transfrontaliers à haut risque** (ex : transactions DLT/Crypto, arbitrages complexes sur ETF, ou transferts interbancaires de capitaux).

Par conception, l'architecture du SUE-FT **exclut les transactions de paiement de détail** (Paiements CB, virements SEPA réguliers) qui circulent sous l'égide de la directive DSP2 et des infrastructures comme TIPS, afin d'éviter la saturation du hub d'analyse et de garantir le respect du principe de proportionnalité du RGPD.

Pour simplifier : le SUE-FT est une autoroute exclusive pour les flux des marchés financiers, gérée par l'AMLA, et la MTF est son péage de souveraineté.

Le contrôle des flux n'est pas une dépense — c'est une ressource.

Pilier	Mécanisme	Description	Recettes estimatives
1. Redevance Européenne de Supervision (RES)	Redevance mensuelle ou annuelle sur chaque compte de paiement européen (personnel ou professionnel).	1 € par mois (ou 10 € par an) par compte actif, directement reversé à l'AMLA via les prestataires de services de paiement. Ce montant intègre l' exemption des bas revenus , ajustée selon la Parité de Pouvoir d'Achat (PPA) et les critères officiels Eurostat (Réf. Section 5.D)	≈ 3.5 à 4 Md€/an
2. Micro-Taxe sur Flux Transfrontaliers (MTF)	Taxe proportionnelle infinitésimale sur chaque règlement transfrontalier traité par le SUE-FT (ex. : 0,0005 %).	Invisible pour l'utilisateur, mais significative à l'échelle macroéconomique (> 10 000 Md€ de flux annuels).	≈ 1 à 2 Md€/an
3. Licences et Interconnexions	Redevance annuelle payée par les acteurs privés (banques, plateformes crypto, chambres de compensation) pour se connecter au SUE-FT.	Licences délivrées par l'AMLA selon des standards techniques et éthiques.	≈ 0,5 à 1 Md€/an

Total estimé : 5 à 7 milliards d'euros par an

→ financement complet du SUE-FT,

→ excédent réinvesti dans la cybersécurité, l'innovation réglementaire et la transition numérique de l'Union.

Ce total de 5,0 à 7,0 milliards d'euros par an constitue le **financement minimum structurel** de l'Union. Ce montant est basé uniquement sur les redevances et licences du SUE-FT, et ne tient donc pas compte des **gains financiers indirects (plusieurs dizaines de milliards d'euros)** liés à la récupération de la fraude fiscale et au blanchiment de capitaux, facilitée par la détection systémique de l'AMLA.

Important : L'ensemble des fonctions critiques est internalisé afin d'éviter toute dépendance structurelle au secteur privé pour la supervision financière centrale.

E. La Réponse à la Défense du Statu Quo

Face à l'impératif de créer le SUE-FT, deux objections majeures seront avancées pour préserver l'opacité actuelle. Elles doivent être réfutées clairement, factuellement et sans discussion :

1. L'Échec du Contrôle

(Réponse à : « *Nous contrôlons déjà tout* »)

La première illusion est celle de l'autosuffisance :

« Le secteur financier contrôle déjà tout. »

Les faits démontrent l'inverse.

Les **250 milliards** d'euros perdus chaque année révèlent l'échec structurel du contrôle fragmenté.

Chaque banque contrôle *son propre périmètre*, jamais les flux transfrontaliers.

Chaque autorité nationale contrôle *sa propre juridiction*, jamais les flux inter-zones.

Ce modèle « silo » échoue par nature à détecter :

- les chaînes de transactions éclatées,
- les arbitrages ultra-rapides,
- les montages qui se dissimulent précisément dans l'absence de vision globale.

Le SUE-FT n'est pas un contrôle de plus :

c'est **le maillon manquant**, celui qui reconstitue la vue d'ensemble.

Sans centralisation, il n'y a pas de supervision.

Avec elle, **l'Europe rétablit la cohérence du système.**

2. La Restauration de la Souveraineté

(Réponse à : « *Ce n'est pas à vous de contrôler* »)

La deuxième illusion est celle d'une souveraineté nationale autosuffisante.

Face à **7 500 milliards de dollars** de flux quotidiens sur le marché Forex, aucune autorité nationale ne peut exercer un contrôle systémique.

Vu la puissance européenne — économique, industrielle et démographique — il sera difficile pour les argentiers de refuser le SUE-FT. L'Union concentre près de 20 % du PIB mondial et plus de 500 millions de citoyens : **sa souveraineté financière est une évidence.**

Ce n'est pas un manque de volonté : **c'est un problème d'échelle.**

L'opacité actuelle n'est pas une indépendance ;

c'est une **défaite organisée de la souveraineté**, dont seule la criminalité financière profite.

Le **SUE-FT et l'AMLA** ne retirent rien aux États :

ils leur redonnent ce qu'ils ont perdu —

la capacité de contrôler la monnaie à l'échelle où elle circule réellement.

**En alignant l'échelle du contrôle sur l'échelle de la monnaie,
le SUE-FT rétablit la souveraineté européenne sur ses flux stratégiques.**

F. Garantie du Citoyen (Principe de Non-Profitabilité de la RES)

La participation symbolique des citoyens via la Redevance Européenne de Supervision (RES) est essentielle : elle garantit l'indépendance de l'AMLA, l'équilibre démocratique du modèle, et la légitimité de la surveillance publique. Elle repose sur trois principes indissociables :

1. Principe d'Indépendance : un financement non capturable

Sans contribution citoyenne, l'AMLA dépendrait exclusivement des institutions qu'elle supervise. Cette situation créerait un risque majeur de **capture réglementaire** : celui que les acteurs financiers influencent, directement ou indirectement, les moyens du contrôle.

La RES assure :

- une source de financement stable,
- diversifiée,
- indépendante des banques, PSP et acteurs soumis à supervision,
- et donc politiquement incontestable.

Le citoyen finance l'outil qui protège sa propre équité fiscale : c'est le fondement d'une souveraineté transparente.

2. Principe de Justice Sociale : la PPA comme garantie d'équité

La participation citoyenne doit être juste.

Elle repose donc sur un mécanisme transparent, calibré chaque année par l'AMLA et Eurostat :

- la RES est indexée sur des seuils de solde moyen,
- ajustés selon la **Parité de Pouvoir d'Achat (PPA)** de chaque État membre,
- fondés sur les données officielles d'Eurostat (Seuil de Risque de Pauvreté, Revenu Disponible Équivalent).

→ **Les citoyens à bas revenus dans chaque pays sont totalement exemptés.**

Ce modèle préserve l'équité entre États membres malgré les disparités salariales.

3. Principe de Non-Profitabilité : les PSP ne peuvent rien prélever

La RES n'est pas un produit : c'est un financement public.

Elle est :

- fixée annuellement par l'AMLA selon les coûts réels,
- intégralement reversée à l'AMLA,
- strictement protégée par une interdiction formelle faite aux Prestataires de Services de Paiement de prélever **la moindre marge, commission ou frais de traitement**.

Les PSP agissent uniquement comme opérateurs de reversement, pour le compte d'un service public européen.

**« La participation citoyenne est cohérente pour la supervision des flux.
Les argentiers, qui utilisent 95 % des mouvements financiers mondiaux, doivent y contribuer.
Chaque jour, le Forex (2025) brasse plus de 8 800 milliards €, soit plus de 20 fois le budget annuel de la France (≈ 495 Md€), dont près de 4 000 milliards € transitent par l'Europe.
Désormais, nul ne pourra circuler dans ces flux sans supervision ni contribution légitime. »**
— Sébastien Cardona

G. Un Nouveau Type de Création Monétaire Publique

Le SUE-FT introduit une forme inédite de rendement public :

il convertit la transparence financière en ressource économique, sans émission monétaire et sans dette publique. Il ne s'agit pas d'une création monétaire au sens de la BCE, mais d'un mécanisme de **captation systémique de richesses préexistantes**, aujourd'hui perdues dans l'opacité des flux.

Chaque transaction transfrontalière génère une micro-valeur, aujourd'hui entièrement dissipée ; le SUE-FT la récupère, la structure et la **redistribue à l'échelle européenne**.

Ce modèle rétablit un lien direct entre **activité économique** et **revenu collectif**, sans augmenter la pression fiscale ni recourir à l'endettement.

Le SUE-FT transforme ainsi la lutte contre la fraude en une politique publique nouvelle :

- un instrument de souveraineté financière,
- un moteur de financement pérenne pour l'Union,
- et un levier d'équité entre citoyens, entreprises et institutions financières.

Parce qu'il restaure un flux budgétaire naturel — aujourd'hui perdu dans l'opacité — le SUE-FT est la seule politique publique européenne générant un impact budgétaire positif dès son entrée en service.

En cela, il ne crée pas une dépense :

il crée un mécanisme de souveraineté financière produisant des recettes structurelles.

« L'Europe retrouve le droit de battre monnaie par la transparence. »

— Sébastien Cardona

H. Le SUE-FT : Condition de Faisabilité de l'Euro Numérique

Le modèle proposé ne remet en cause aucune prérogative de la Banque Centrale Européenne.

Il intervient exclusivement **en aval** de la politique monétaire, sur la circulation de la monnaie, et non sur sa création primaire.

Dans cette perspective, le SUE-FT constitue la **brique manquante** de l'infrastructure européenne de confiance : la seule solution capable de garantir un contrôle LCB-FT systémique, souverain et technologiquement neutre des flux numériques transfrontaliers.

Sans un mécanisme public centralisé, indépendant et non concurrentiel, deux risques majeurs menacent le futur Euro Numérique :

- **Un risque de défiance LCB-FT**, limitant son adoption par les institutions ;
- **Un risque de rejet RGPD**, faute d'un cadre de pseudonymisation publique et

uniforme.



En revanche, si le SUE-FT est mis en place, il devient un socle naturel du futur Euro Numérique, en permettant :

- une traçabilité souveraine des transactions à risque,
- le respect strict de l'anonymat des paiements de détail,
- une répartition équitable et transparente de la rente monétaire,
- une neutralité technologique totale entre infrastructures (bancaires, DLT, crypto-actifs, PSP).

Ainsi conçu, le SUE-FT n'est pas un concurrent de la BCE :

il en est le garant opérationnel dans l'environnement numérique moderne, en consolidant la confiance et la résilience de l'Euro à long terme.

I. Vers une Autonomie Budgétaire Européenne

L'enjeu dépasse largement la supervision financière.

En captant les richesses aujourd'hui perdues dans l'opacité des flux transfrontaliers, le SUE-FT ouvre la voie à une **autonomie budgétaire réelle** de l'Union — une capacité de financement propre, indépendante des contributions nationales.

Cette ressource stratégique pourrait soutenir :

- la cybersécurité financière européenne à grande échelle,
- les investissements dans l'intelligence artificielle et les infrastructures data souveraines,
- la résilience industrielle et numérique de l'Union,
- et le renforcement du contrôle démocratique sur les flux économiques essentiels.

« Le SUE-FT devient ainsi la première véritable ressource propre de l'Union, issue du cœur même de l'économie numérique, stable, pérenne et proportionnelle à l'activité économique européenne. »

— Sébastien Cardona

En cela, il s'inscrit au cœur de l'ambition européenne :

construire une souveraineté financière capable de soutenir un projet politique indépendant et durable.

*Le modèle de financement du SUE-FT garantit l'autonomie et la pérennité de l'Union face aux flux financiers. Il est désormais essentiel de conclure en soulignant que cette souveraineté, à la fois économique et technologique, repose avant tout sur l'engagement humain et le **don d'expertise** citoyen qui a rendu cette proposition possible.*

6. Justification du Don de l'Expertise (5-7 MILLIONS €)

Afin de garantir la transparence totale du **don citoyen du présent Livre Blanc** et de contextualiser sa valeur institutionnelle, nous détaillons ci-dessous la méthodologie utilisée pour valoriser l'expertise structurelle fournie, conformément aux standards des études de faisabilité commanditées par les institutions européennes (AMLA, DG FISMA, BCE).

A. Méthodologie de Valorisation

Afin de garantir la transparence totale du don citoyen représenté par le présent Livre Blanc, et de contextualiser sa valeur institutionnelle, nous détaillons ci-dessous la méthodologie utilisée pour valoriser l'expertise fournie, conformément aux standards des études de faisabilité commanditées par les institutions européennes (AMLA, DG FISMA, BCE) :

Coût Total = (Taux Journalier Moyen (TJM) X Nombre de jours d'Homme) + Frais Opérationnels + Marges

- **Taux Journalier Moyen (TJM)** : Représente le coût journalier facturé par un expert de haut niveau. Pour les missions européennes stratégiques impliquant des profils seniors et spécialisés (fiscalité, IA, droit européen), ce TJM est très élevé, allant généralement de 1500 € à 3000€ (voire plus).
- **Nombre de jours d'Homme** : Correspond à la somme des jours de travail requis par chaque expert spécialisé pour couvrir l'ensemble du périmètre du projet.

B. Les Postes de Dépense pour la Conception du SUE-FT

La valorisation du présent Livre Blanc est particulièrement élevée car le projet SUE-FT est **multidisciplinaire** (combinant droit, finance, IT/IA) et **paneuropéen** (couvrant 27 juridictions).

Pôle d'Expertise	Profils nécessaires	Durée Estimée (Jours-homme)	Couverture / Solution par la Proposition SUE-FT
Stratégie & Gouvernance (AMLA)	Partenaires de cabinet, experts en réglementation européenne.	~150 – 250 jours	Analyse complète : Positionnement de l'AMLA, rôle des CRF, architecture fédérée.
Aspects LCB-FT & Fiscaux	Juristes internationaux, fiscalistes des 27 États membres.	~200 – 350 jours	Analyse complète : Cadre légal (RGPD), failles du système DS, preuves des scandales.
Architecture IT & IA	Data scientists, architectes de solutions, experts en cloud souverain et pseudonymisation (RGPD).	~300 – 500 jours	Architecture définie : Concept de Serveur Unique, utilisation de l'IA pour la détection proactive, pseudonymisation.
Économie & ROI	Économistes, analystes financiers pour quantifier l'impact et les recettes.	~100 – 150 jours	Analyse complète : Chiffrage du coût d'implémentation (1,5-2 Mrds €) et chiffrage des recettes annuelles (5-7 Mrds €).
TOTAL ESTIMÉ	Équipe de 8 à 12 experts seniors	~750 – 1250 jours	Couverture totale de l'expertise de faisabilité et définition de la globalité de l'architecture stratégique.

C. Conclusion sur la Valorisation

En appliquant un TJM, moyen de 2000 € à un total estimé de 1000 jours-homme, le coût de base s'établit à 2 millions d'euros.

En y ajoutant :

- frais administratifs et opérationnels,
- coordination multi-juridictionnelle,
- documentation technique,
- marges habituelles des cabinets internationaux (×2 à ×3),

Le coût total se situe de manière cohérente sur un palier compris entre **5 et 7 millions d'euros**.

Élément	Montant estimé
Base (1000 jours × 2000 €)	≈ 2 M€
Frais & Coordinations & Documentations	+0,5 à 1 M€
Marges cabinets (×2 à ×3)	+2,5 à 4 M€
Total	5 à 7 M€

Cette fourchette correspond aux standards européens pour un projet de cette ampleur : **multidisciplinaire, stratégique et paneuropéen**.

Elle représente **la valeur objective — et non revendiquée — du travail intégralement offert à la collectivité européenne**.

En acceptant ce **Don de l'Expertise**, l'Union réalise une économie immédiate :

c'est exactement le montant qu'elle n'a pas besoin d'engager dans **un appel d'offres long, coûteux et aléatoire** auprès de cabinets privés pour obtenir un niveau équivalent de spécification stratégique.

Ce montant ne constitue pas un coût, mais une **économie nette** et une **preuve de transparence** :

il illustre ce que les institutions auraient dû investir pour disposer d'un diagnostic systémique, d'une architecture complète et d'un modèle économique européen pour la supervision des flux.

Cette valorisation correspond **au travail de conception globale**, base indispensable à toute phase future d'ingénierie, de déploiement et d'intégration technique — une phase dont le coût est estimé entre 1,5 et 2 milliards d'euros sur cinq ans.

D. Synthèse pédagogique

En termes simples :

Le SUE-FT internalise la collecte centralisée des flux et externalise le contrôle stratégique aux CRF.

Les CRF conservent 100 % de leur rôle souverain.

Le Serveur Unique garantit 100 % de l'intégrité des données

E. Portée du travail réalisé

Ce Livre Blanc n'est pas une réflexion théorique :

c'est une **réforme systémique clé en main**, exploitable immédiatement par la Commission, l'AMLA et les États membres.

Il s'agit d'une synthèse rarement réalisable sans :

- équipe pluridisciplinaire,
- coordination institutionnelle,
- financement massif.

Ce travail citoyen remplit toutes ces cases, **sans coût public**.

F. De l'Étude Stérile à l'Action Exécutable

La Commission finance régulièrement des études de faisabilité de **3 à 6 millions d'euros** dans les programmes *Digital Europe*, *Horizon Europe* ou *CEF Digital*.

Pourtant, beaucoup rejoignent le « **cimetière des bonnes intentions** » : projets impeccables mais jamais mis en œuvre.

Le SIS II reste un exemple emblématique :
années de retard, explosion des coûts, fragmentation politique.

Le SUE-FT change la logique :

**► Ce don n'est pas une étude qui attend une décision :
c'est une étude qui exige une exécution.**

Il livre aux institutions non pas un rapport, mais :

- une architecture,
- un modèle économique,
- un chiffrage,
- un cadre juridique,
- un plan d'implémentation.

Autrement dit : **l'Europe n'a plus à réfléchir — elle doit agir.**

G. Mise en perspective : la valeur du SUE-FT face aux coûts réels des programmes européens

Les projets européens comparables montrent l'ordre de grandeur des investissements publics.

1. Numérique & IA

- Horizon Europe – Cluster 4 : **1,3 Md€/an**
- Plateformes numériques financées à **50–150 M€**

2. Infrastructures financières

- TARGET2/TIPS : **1,0–1,5 Md€**
- Régime pilote DLT : **120–200 M€**

3. Cybersécurité

- ECCC : **275 M€/an**
- Digital Europe : projets à **20–70 M€**

4. Espaces européens de données

- EHDS : **50–200 M€** par espace
 - Data spaces sectoriels : **60–80 M€** chacun
-

Conclusion comparative

En regard de ces montants :

- Le SUE-FT coûte **moins ou équivalent** à bien des projets financés par l'UE.
- Mais **c'est le seul projet européen qui génère sa propre ressource annuelle.**

Grâce à la MTF (5–7 milliards €/an), le SUE-FT :

- s'autofinance,
- finance l'AMLA,
- crée la première ressource propre directe de l'UE,
- réduit une perte systémique de 250 milliards €/an.

Aucun autre projet européen ne possède un ROI positif comparable.

C'est le seul projet qui rapporte plus qu'il ne coûte.

« Là où l'Europe finance des plateformes sans retour, le SUE-FT finance l'Europe. »

— Sébastien Cardona

*Le Don d'Expertise ayant démontré que le SUE-FT est une solution **financièrement viable et immédiatement exécutable**, le Chapitre 7 est consacré à la **vision politique** et à l'impératif stratégique : comment ce Serveur Unique propulsera l'Union vers une **Europe de la Transparence**, pierre angulaire de la souveraineté retrouvée et de la confiance citoyenne.*

7. Vision Politique : L'Europe de la Transparence

L'Union européenne se trouve à un tournant stratégique.

Elle doit choisir entre une souveraineté financière **subie** — dépendante des infrastructures privées et des juridictions extérieures — ou une souveraineté **assumée**, fondée sur la maîtrise réelle de ses propres flux économiques.

Le SUE-FT incarne cette bascule historique.

Il ne s'agit pas simplement d'un nouvel outil technique : c'est un **projet politique structurant**, capable de réconcilier la transparence, la justice économique et la puissance publique.

A. Une nouvelle conception de la puissance européenne

Pendant des décennies, la puissance européenne s'est construite autour d'un équilibre classique : **discipline budgétaire, normes prudentielles, régulation bancaire**.

Mais à l'ère de la donnée — devenue la première richesse stratégique — la maîtrise de la **circulation monétaire** constitue le véritable levier de puissance du XXI^e siècle.

Le SUE-FT propose de transformer cette circulation en **actif stratégique commun** :

- un instrument de sécurité économique,
- un mécanisme de financement sans dette,
- un symbole de cohésion politique et institutionnelle.

Ainsi, l'Europe cesse d'être seulement un marché.

Elle redevient une **communauté souveraine de destin**, capable de créer et de protéger sa propre valeur.

B. La transparence comme contrat démocratique

La confiance citoyenne dans les institutions s'érode lorsque la justice économique apparaît asymétrique.

Aujourd'hui, les grands acteurs financiers disposent de marges d'opacité considérables.

Pendant ce temps, l'administration fiscale — en France notamment — **analyse les métadonnées des citoyens sur Internet grâce à des algorithmes pour produire des redressements**, mais **ne dispose d'aucun accès systémique aux flux financiers transfrontaliers**, là où se concentrent pourtant les fraudes à grande échelle.

Le SUE-FT inverse cette dynamique.

Il redonne au contrôle public un visage **équitable, objectif et neutre**.

Chaque transaction devient un **élément de preuve**, et non plus un élément de suspicion.

La transparence n'est plus une contrainte imposée aux citoyens :
elle devient un droit partagé, applicable aussi aux grands flux financiers.

En plaçant la transparence au cœur du contrat démocratique,
le SUE-FT transforme la supervision en **acte de justice**,
et la donnée en **bien commun européen**.

C. L'Europe, puissance de confiance

Face aux tensions géopolitiques, à l'extraterritorialité juridique et à l'hégémonie technologique extra-européenne, l'Union doit s'affirmer comme une **puissance de confiance**.

Cette confiance ne résulte ni d'un discours, ni d'une posture.
Elle naît de la cohérence entre les principes proclamés et la réalité des pratiques.

Le SUE-FT témoigne de cette cohérence :
il montre que la souveraineté numérique peut servir une souveraineté morale —
celle d'une Europe qui **contrôle sans opprimer, régule sans dépendre**,
et **protège sans exclure**.

D. Une diplomatie de la transparence

Le SUE-FT ouvre une nouvelle voie dans la politique extérieure européenne.
En érigeant la transparence financière en norme, l'Union peut exporter un modèle souverain et éthique, tout
comme elle l'a fait avec le RGPD pour la donnée personnelle.

Ce modèle devient un instrument de puissance :

- un standard mondial de traçabilité des flux,
- une référence de conformité éthique,
- un cadre de coopération fiable pour les partenaires internationaux.

La « **diplomatie de la transparence** » dépasse les rapports de force traditionnels : elle propose une alliance
fondée sur la probité, la durabilité et la confiance mutuelle.

L'Europe ne s'impose pas par la contrainte, mais par l'exemplarité — et ce modèle peut devenir le socle des futurs
accords financiers internationaux.

***« L'Europe ne doit plus financer sa souveraineté par l'impôt,
mais par la circulation de sa propre monnaie. »***

— Sébastien Cardona

E. L'acte fondateur d'une Europe équitable

Le SUE-FT n'est pas une réforme technique.

C'est une refondation de la justice économique européenne.

Il unit ce que **l'Europe avait laissé séparé** :

- **la souveraineté** (maîtrise de la monnaie et des flux),
- **la justice** (égalité devant le contrôle et l'impôt),
- **l'innovation** (IA, DLT, infrastructures souveraines).

Pour la première fois, une politique publique offre simultanément :

- une lutte anti-fraude crédible,
- une réduction massive des pertes fiscales,
- une transparence systémique équitable,
- une réconciliation entre citoyens et institutions.

Le SUE-FT devient un symbole : **celui d'une Europe qui protège sans punir, qui contrôle sans discriminer, et qui modernise sans renoncer à ses valeurs fondamentales.**

F. Le SUE-FT : Pilier de sécurité de l'Euro Numérique (CBDC)

La naissance de l'Euro Numérique ne peut pas reposer sur les failles de l'ancien système.

Sans une infrastructure souveraine unifiée de contrôle LCB-FT, la CBDC européenne serait exposée à la fragmentation, à la défiance citoyenne et aux risques géopolitiques.

1. Sécurité et confiance citoyenne (LCB-FT / RGPD)

L'Euro Numérique doit offrir une garantie :

- ✓ traçabilité des transactions à haut risque,
- ✓ anonymat des transactions de détail,
- ✓ conformité stricte au RGPD.

Le SUE-FT fournit précisément cette couche :

- analyse en temps réel des métadonnées pseudonymisées,
- neutralité institutionnelle (AMLA),
- absence de surveillance de masse,
- indépendance vis-à-vis des banques et des acteurs privés.

Il résout la contradiction majeure qui **bloque aujourd'hui la CBDC** :

→ protéger la monnaie sans surveiller les citoyens.

2. Intégration et cohérence systémique (anti-fragmentation)

Si chaque État membre gérât son propre contrôle de l'Euro Numérique, l'Union recréerait les failles actuelles :

- divergence des règles LCB-FT,
- asymétries de sécurité,
- zones grises exploitables transfrontalières.

Le SUE-FT fournit l'infrastructure manquante :

- ✓ un contrôle harmonisé pour toute la zone euro,
- ✓ une vue systémique souveraine,
- ✓ un socle technique commun BCE–AMLA.

Conclusion

Le SUE-FT n'est pas une option :

→ **c'est la condition technique, juridique et politique de faisabilité de la CBDC européenne.**

Il garantit que l'Euro Numérique sera :

- sécurisé
- uniforme
- souverain
- digne de la confiance des citoyens



Tableau comparatif – Le SUE-FT comme pilier de l'Euro Numérique

Défi du projet Euro Numérique	Risque sans SUE-FT	Apport du SUE-FT
Sécurité contre le blanchiment	Modèle binaire : surveillance de masse ou inefficacité du contrôle	Analyse pseudonymisée en temps réel, conforme RGPD, éliminant le dilemme privacy/sécurité
Confiance citoyenne	Méfiance envers une CBDC perçue comme intrusive	Architecture neutre, transparente, opérée par l'AMLA, garantissant l'absence de traçage individuel
Cohérence réglementaire	Fragmentation des règles LCB-FT entre États membres, recréant les failles actuelles	Supervision harmonisée et paneuropéenne de l'ensemble des flux numériques
Capacité de supervision AMLA	AMLA structurellement désarmée, dépendante des banques et PSP	Accès direct, systémique et temps réel aux flux transfrontaliers via le SUE-FT
Statut de monnaie souveraine	Persistance de zones grises transfrontalières, fragilisant la CBDC	Infrastructure fédératrice garantissant l'intégrité, la souveraineté et l'homogénéité des contrôles

Ce tableau montre en une page que le SUE-FT est **l'infrastructure de confiance** qui permet à l'Euro Numérique d'être:

- Sécurisé
- Cohérent entre les États
- Accepté par les citoyens
- Supervisé efficacement
- Souverain

« L'Europe doit redevenir un continent où la puissance publique protège, où la technologie éclaire, et où la finance sert l'intérêt général. »

— Sébastien Cardona

Le SUE-FT n'est pas un outil : **c'est l'acte de confiance qui fonde l'avenir européen.**

*Si le Chapitre 7 a établi que le SUE-FT est une condition nécessaire à la souveraineté européenne et à la crédibilité de l'Euro Numérique, toute cette architecture ne prend son sens qu'à travers la justice concrète et l'équité. La **Postface Dedicacée** offre, à l'intention exclusive des hauts magistrats, l'impératif moral et l'expérience citoyenne qui ont rendu ce don d'expertise indispensable à la démonstration de l'asymétrie de la justice*

8. Postface : L'Impératif Moral du Citoyen

La transmission de cette expertise — valorisée entre 5 et 7 millions d'euros et offerte à la collectivité — ne procède pas d'un exercice théorique. Elle trouve son origine dans une **expérience directe du fonctionnement de nos institutions**.

J'ai comparu devant les juridictions et fait l'expérience de la **rigueur de l'administration** pour une divergence comptable d'environ 30 000 euros.

Cette rigueur, dont je reconnais l'**implacable puissance de son mécanisme de contrôle**, a produit des conséquences économiques et sociales lourdes, allant jusqu'à la perte de cinquante emplois saisonniers.

Cette expérience m'a permis de mesurer l'**efficacité réelle** de nos systèmes lorsqu'ils sont pleinement mobilisés à l'échelle individuelle.

Elle met cependant en lumière un **contraste difficilement soutenable** :

- Une **extrême efficacité** à l'égard du citoyen isolé, et
- Une **impuissance structurelle** face aux flux financiers transfrontaliers qui dissimulent chaque année plus de 250 milliards d'euros de pertes fiscales en Europe.

Cette asymétrie n'est pas le fruit d'un manque de volonté judiciaire, **mais d'un déficit d'outils adaptés à l'échelle réelle de la finance contemporaine**.

Le SUE-FT a précisément vocation à combler ce déficit. Il offre à la puissance publique la capacité d'exercer, à l'échelle systémique, la **même rigueur, la même efficacité et la même équité** que celle déployée à l'échelle individuelle.

Mon vœu est simple : que la détermination dont nos institutions savent faire preuve envers les citoyens puisse enfin s'exercer avec la même force **à l'égard de la grande fraude financière**.

Le SUE-FT n'est pas une remise en cause de l'autorité judiciaire. Il en est le **prolongement technique nécessaire**.

Son architecture garantit une Europe de la transparence, à la fois viable, exécutable et fondée sur un impératif moral fondamental : l'égalité réelle devant la loi, **quels que soient la taille, la vitesse ou la complexité des flux financiers**.

*L'architecture du SUE-FT garantit une Europe de la Transparence qui est non seulement **financièrement viable et immédiatement exécutable**, mais dont la nécessité est dictée par un **impératif moral** et une exigence d'équité.*

*La **Conclusion Générale** rappelle que face à l'urgence de la fraude, à l'impératif de souveraineté et à l'appel de la justice citoyenne, le temps n'est plus à la réflexion, mais à la décision : l'Union doit maintenant traduire cette architecture en acte politique fondateur.*

9. Conclusion : L'Impératif de Souveraineté

Le SUE-FT n'est pas seulement un outil technologique : c'est un **acte de souveraineté** qui rétablit l'équilibre des pouvoirs en Europe.

- **Garantie démocratique :**

En ciblant la fraude systémique grâce à l'intelligence artificielle, le SUE-FT permet de décharger les Cellules de Renseignement Financier des signalements abusifs et des cas mineurs.

Il rétablit ainsi **une justice fiscale lisible, cohérente et équitable**, fondée sur des faits et non sur des présomptions.

- **Vérification de la confiance :**

Chaque citoyen européen pourra constater que la justice fiscale ne repose plus sur la promesse, mais sur **la preuve mesurable de l'équité**.

La transparence devient un droit, non une faveur.

- **Indépendance :**

Le SUE-FT démontre qu'en Europe, la transparence peut **redevenir un pouvoir souverain**.

C'est la preuve qu'une Union moderne peut maîtriser ses données, ses flux et son destin, même face à la pression d'intérêts privés globaux.

- **Rationalisation et efficacité :**

En transférant au SUE-FT le tri et l'analyse de masse, les CRF nationales — telles que Tracfin — pourront redéployer leurs ressources vers les enquêtes complexes à haute valeur ajoutée.

C'est une nouvelle manière de servir l'intérêt général : **moins de bruit, plus d'impact**.

- **Résilience et Continuité Stratégique :**

Le SUE-FT constitue l'ultime rempart de sécurité en cas de crise majeure ou de sabotage des infrastructures physiques (guerre des câbles sous-marins). En centralisant la supervision au sein d'un Hub souverain, l'Europe se dote de la capacité de maintenir l'intégrité de ses flux vitaux via des réseaux de secours (satellites souverains comme IRIS²)

Le SUE-FT garantit qu'une rupture technologique ne se transforme pas en paralysie financière, assurant la continuité de l'État européen là où les réseaux privés seraient saturés ou détruits.

***« Si cette goutte d'eau devient une rivière,
elle portera la transparence là où régnaient jusqu'ici les argentiers. »***

— Sébastien Cardona

Ce projet s'inscrit dans la continuité des grandes initiatives citoyennes européennes : non pas par la dénonciation, mais par la proposition d'une solution concrète, éthique et réalisable.

Je ne parle au nom d'aucun parti, d'aucun intérêt privé,
mais au nom d'un principe simple :
celui d'un équilibre juste entre le citoyen et la finance.

Désormais, la balle est entre vos mains,
celles de l'Europe que nous choisissons de bâtir, ensemble.

Sébastien Cardona

*Citoyen européen, ancien chef d'entreprise
Porteur du projet SUE-FT / AMLA*



NB : courrier postal et courriel envoyé le même jour ;

- 1) **Président de la République Française (LRAR : SD 88 00 01 19 47 88 250)**
- 2) **Présidente et Secrétariat de la Commission ECON (LRAR :SD 88 00 01 47 88 26M)**
- 3) **Président et Secrétariat de la Sous-Commission FISC (LRAR : SD 88 00 19 47 88 27K)**
- 4) **Direction commission AMLA (LRAR : SD 88 00 01 19 47 88 28I)**
- 5) **Président et Présidente des Cours d'Appel de Toulouse et Pau. (LRAR : SD 88 00 01 11 49 44 59P / SD 88 00 01 11 49 44 604)**
- 6) econ-secretariat@ep.europa.eu , fisc-secretariat@ep.europa.eu , sg-contact@ec.europa.eu
- 7) **Sensibilisation Parlementaire de Masse : Courriel aux 81 députés Français Européens (assurant que tous les représentants français au Parlement Européen sont informés)**

© Sébastien Cardona – 2025 (Tous droits réservés).

Reproduction intégrale autorisée et encouragée à des fins de diffusion **pédagogique** (Grandes Écoles, Universités, Think Tanks), d'information et de débat public.

Reproduction partielle autorisée (extraits, citations), sous réserve de la mention intégrale de la source : **[Livre Blanc pour une Souveraineté Financière et Informationnelle Européenne (SUE-FT), Sébastien Cardona, 2025]**

10. Présentation de proposition de LOGO : « SUE-FT »

